

Affectation dans un collège public de l'Ain

Demande de dérogation – Année scolaire 2024-2025

Document à compléter et à retourner par courriel à la division des élèves et de la scolarité : ce.ia01-desco@ac-lyon.fr

Identité de l'élève

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Genre : Féminin Masculin

Date de naissance :

Adresse de l'élève :

Code postal :

Commune :

Identité du responsable légal /des responsables légaux

Responsable légal 1

Nom et prénom :

Adresse identique à celle de l'enfant : oui non

Si non, indiquer l'adresse actuelle de votre domicile :

Code postal :

Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique (*obligatoire*) :

Responsable légal 2

Nom et prénom :

Adresse identique à celle de l'enfant : oui non

Si non, indiquer l'adresse actuelle de votre domicile :

Code postal :

Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique (*obligatoire*) :

Scolarité actuelle de l'élève

Collège fréquenté (établissement où est affecté votre enfant à la date de demande de dérogation) :

Niveau de classe : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Bilingue : oui non

Langue vivante 2 : Allemand Espagnol Italien

Autre (*préciser*) :



Demande de dérogation

Niveau de classe : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Collège de secteur :

Collège souhaité :

	Motif de la demande (cocher la case correspondante)	Pièce justificative à fournir
<input type="checkbox"/>	Élève en situation de handicap	Copie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical de moins d'un an
<input type="checkbox"/>	Élève susceptible de devenir boursier	Avis d'imposition 2024, ou situation déclarative 2024
<input type="checkbox"/>	Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité ; ce motif est caduc si l'élève est inscrit en 3 ^{ème} en 2023-2024
<input type="checkbox"/>	Élève dont le domicile est en limite de desserte et proche de l'établissement sollicité	Justificatif de domicile
<input type="checkbox"/>	Élève qui désire suivre un parcours particulier	Préciser lequel
<input type="checkbox"/>	Autre motif	Lettre explicative

SIGNATURE RESPONSABLE LÉGAL 1

À,

Le,

SIGNATURE RESPONSABLE LÉGAL 2

À,

Le,

Partie réservée à l'administration – Décision de l'IA-DASEN

Demande réceptionnée par l'administration le :

Décision de l'IA-DASEN :

À Bourg-en-Bresse, le

- ACCORD
- REFUS
 - Capacité d'accueil atteinte
 - Autre (voir courrier en pièce jointe)

SIGNATURE DE L'IA-DASEN

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former : - soit un recours gracieux ou hiérarchique, - soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif. **Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique** dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de deux mois : - à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, - ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la notification de la présente décision -, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux. En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.